



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 3 décembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/34 de la Municipalité, du 23 octobre 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'143'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation, à l'adaptation et à la ré-habilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2026 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 31.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 31.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant total de CHF 400'000.- et de porter ce prélèvement en financement de l'amor-tissement du crédit mentionné sous chiffre 1.
5. de porter en financement de l'amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1, les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi trois décembre deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe